

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 12/10/2024 - 136780 - 2024 B 32578 - 932 839 459 - 451F Val-de-Loire

451F Val-de-Loire
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 9 bis rue Georges Berger 75017 PARIS
RCS PARIS 932 839 459

Assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2024 - Procès-verbal

Le mardi 1^{er} octobre 2024 à 10 h 30, l'actionnaire unique a tenu la présente assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par l'actionnaire unique en entrant en séance.

La société 451F, représentée en séance par son représentant légal, Monsieur Alexandre ZUILI, **préside la séance en sa qualité de Président de la société.**

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que l'actionnaire unique présent en séance possède l'intégralité des actions représentatives du capital social. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise, à savoir : la majorité simple des voix représentant plus de la moitié des actions ayant droit de vote (cf. article 18.2 des statuts sociaux).

Est également présente en séance : la société FICADEX VAL DE LOIRE, en la personne de son représentant légal, Monsieur Jean-Louis GAUCLAIN, pressentie pour devenir Directrice Générale de la société.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- L'extrait KBIS de la société FICADEX VAL DE LOIRE,
- le texte des résolutions.

Le président déclare que l'ordre du jour et le texte des résolutions proposées ont été communiqués à l'actionnaire unique avec sa convocation. L'actionnaire unique étant également le Président de la société, il estime avoir disposé de toutes les informations nécessaires en temps voulu pour statuer en pleine connaissance de cause sur les résolutions qui lui sont aujourd'hui proposées.

ALZ

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, décide de nommer à compter de ce jour et pour une durée de UN (1) an non renouvelable :

La société FICADEX VAL DE LOIRE

Société à responsabilité limitée

au capital de 38 000 euros

ayant son siège social au 20 avenue Médicis 41000 BLOIS

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS

Sous le numéro 401 463 781

en qualité de Directeur Général de la société.

La société FICADEX VAL DE LOIRE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, et dans les conditions prévues aux statuts.

La société FICADEX VAL DE LOIRE ne sera pas rémunérée au titre de son mandat de Directeur Général.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La société FICADEX VAL DE LOIRE, présente en séance en la personne de son gérant, Monsieur Jean-Louis GAUCLAIN, remercie les actionnaires de la confiance témoignée à son égard et déclare volontiers accepter ces nouvelles fonctions de Directeur Général.

Elle déclare qu'aucune interdiction, déchéance ou incompatibilité, qu'aucune mesure ou disposition quelconque ne s'opposent à l'exercice des fonctions auxquelles elle vient d'être nommée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

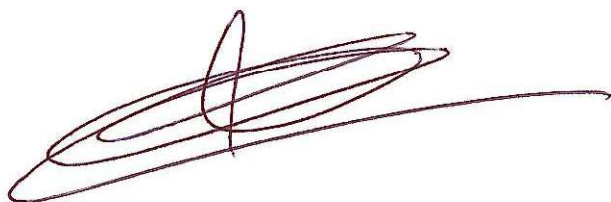
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ALZ

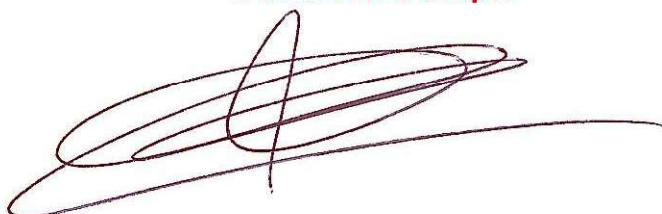
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance, l'actionnaire unique présent en séance et le nouveau Directeur Général de la société.

Le président

A stylized signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

L'actionnaire unique

A stylized signature in dark ink, similar to the one above, with overlapping loops and a long horizontal stroke.

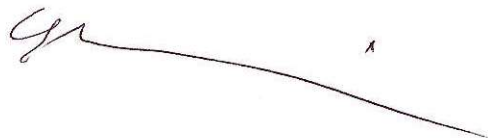
FICADEX VAL DE LOIRE

(Signature précédée de la mention manuscrite

« Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général »)

Bon pour acceptation du mandat
de Directeur Général.

J. L. BARCLAY

A signature in dark ink, starting with a stylized 'J' and followed by a long horizontal stroke.